



*Point de contact national belge
pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales.*

Rapport et recommandation du Point de contact national belge pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales relatifs à la problématique de la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments dans le secteur de l'habillement au Bangladesh.

1. Rapport

À la suite de l'incendie survenu le 24 novembre 2012 à l'usine Tazreen Fashions au Bangladesh lors duquel 112 personnes ont péri, le ministre de l'Économie Johan Vande Lanotte avait invité le Point de contact national belge pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN) à organiser une consultation afin de voir dans quelle mesure des entreprises belges étaient concernées par cette catastrophe.

L'immeuble Rana Plaza situé dans la ville de Savar, au Bangladesh, s'est effondré le 24 avril 2013 en faisant plus de 1.000 morts et plus de 2.000 blessés. Cet immeuble de huit étages abritait principalement des ateliers de confection.

Suite à ce nouveau drame, le ministre a réitéré sa requête et l'a précisée, en invitant le PCN à étudier, via une concertation avec les parties concernées, quels étaient les initiatives et engagements à prendre afin d'éviter que de telles catastrophes se reproduisent. De cette manière, elles peuvent contribuer à améliorer la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments dans le secteur de l'habillement au Bangladesh.

Il existe au moins trois initiatives concernant la situation au Bangladesh (chacune d'elles prévoyant, entre autres, ses propres inspections). Il s'agit de:

- *l'Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh* (mai 2013);
- *l'Alliance for Bangladesh Worker Safety* » (juillet 2013);
- *l'Improving Working Conditions in the Ready-Made Garment Sector* (octobre 2013).

Au cours d'une séance au Parlement européen le 17 septembre 2013, l'ambassadeur du Bangladesh a insisté pour que ces initiatives ne se chevauchent pas. En effet, trois inspections différentes effectuées au sein de la même usine engendreraient fatalement de la confusion et des difficultés.

Ces éléments ont amené l'Organisation internationale du travail (OIT) (International Labour Organization), déjà active dans le pays après les premiers incidents, à assurer désormais la coordination des activités. La structure de coordination se compose de représentants nationaux du gouvernement, des employeurs et des syndicats, des ONG concernées, des multinationales et des organisations syndicales internationales.

La sécurité incendie dans les entreprises au Bangladesh avait déjà été abordée dans le pays, aboutissant au *National Tripartite Plan of Action on Building and Fire Safety in the Ready-Made Garment Sector in Bangladesh* (NAP) (mars 2013) et à l'initiative *Improving Working Conditions in the Ready-Made Garment Sector (RMGP)* (octobre 2013). Cette dernière met l'accent sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments mais également sur la sécurité et les droits des travailleurs. Elle a été élaborée en collaboration avec l'OIT.

En outre, l'*Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh* (mai 2013) (en abrégé l'*Accord*) a été négocié et conclu entre les fédérations sectorielles internationales, notamment IndustriAll et UNI, et un certain nombre d'entreprises. Cet *Accord* est ouvert à toute entreprise souhaitant participer à l'amélioration de la sécurité incendie et de la sécurité des bâtiments au Bangladesh. L'OIT a été désignée président indépendant du Comité de pilotage qui doit garantir la mise en œuvre de l'*Accord*. Les organisations non gouvernementales, notamment le réseau international *Clean Clothes Campaign* (CCC), qui ont également rédigé et signé le *Joint Memorandum of Understanding on Fire and Building Safety* du 15 mars 2012, soutiennent la mise en œuvre de l'*Accord*.

En signant l'*Accord*, les entreprises s'engagent à financer la réalisation d'un programme d'inspection indépendant et transparent. Elles s'engagent aussi à soutenir un programme de formation et un mécanisme de dépôt de plaintes à l'intention des travailleurs en matière de sécurité et de santé au travail, conformément aux modalités pratiques décrites dans le *NAP*. En outre, les fédérations sectorielles internationales et les entreprises négocient à présent un régime de compensation en faveur des victimes des catastrophes de Tazreen Fashions et du Rana Plaza.

L' *Accord* renferme une disposition prévoyant l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Celui-ci a vu le jour au début du mois de juillet 2013. Ce plan de mise en œuvre dresse la liste des membres du *Steering Committee* (SC) responsable de l'exécution de l'*Accord*. Dans ce comité de pilotage bipartite, les organisations de travailleurs et les entreprises concernées sont représentées par trois membres (et trois suppléants). La première réunion du SC, présidée par l'OIT, s'est déroulée le 28 juin 2013 au siège de cette dernière à Genève. À cette occasion, les membres se sont notamment accordés sur des aspects pratiques concernant la collecte de données, l'audit des entreprises et la collaboration avec les organisations syndicales sur place. Par ailleurs, les autorités locales au Bangladesh seront toujours associées au développement de l'initiative. Les implications financières de l'*Accord* ne sont pas encore précisées à ce jour.

Au 1^{er} février 2014, 139 entreprises adhéraient déjà à l'*Accord*. Parmi elles se trouvent cinq entreprises belges, à savoir **JBC SA, Van der Erve SA, Jogilo SA, Malu SA et Tex Alliance SA**. En outre, 19 entreprises internationales disposant de succursales en Belgique, et affiliées à la Fédération belge de la distribution Comeos, l'ont signé. La liste complète des signataires peut être consultée via le lien suivant : <http://www.bangladeshaccord.org/signatories/>.

À la suite d'une série d'études, de négociations et d'ateliers, le programme *Improving Working Conditions in the Ready-Made Garment Sector* (RMGP) a été lancé le 22 octobre 2013. Il s'agit d'une initiative du gouvernement bangladais avec l'assistance de l'OIT. Le programme de trois ans et demi est centré sur l'amélioration de la sécurité incendie et des bâtiments de l'industrie textile et sur les conditions de travail et les droits des travailleurs au Bangladesh.

Le programme a été créé afin de soutenir les actions annoncées dans le *NAP* sur la sécurité incendie et des bâtiments et les derniers engagements pris par les autorités du Bangladesh. Il repose sur la déclaration tripartite commune *Joint Tripartite Statement* des autorités bangladaises, des employeurs et des travailleurs.

Le programme doit produire des résultats concrets et immédiats en matière de sécurité incendie et des bâtiments et d'assistance aux victimes survivantes. À plus long terme, un cadre légal renforcé et de meilleures conditions de travail dans l'industrie textile seront élaborés afin d'ouvrir le programme à d'autres secteurs.

Le programme s'articule autour de 5 piliers :

- l'évaluation de la sécurité incendie et des bâtiments ;
- le renforcement de l'inspection du travail et l'aide pour l'inspection des bâtiments et leur sécurité incendie ;
- le renforcement de la conscientisation, de la formation et des systèmes favorisant la sécurité et la santé au travail ;

- la réadaptation et l'acquisition de compétences par les victimes ;
- la mise en œuvre du programme Better Work au Bangladesh.

Ce dernier pilier, le programme *Better Work*, est un partenariat entre le gouvernement, les employeurs, les travailleurs, les acheteurs internationaux et les autres parties concernées. Il est destiné à promouvoir et à stimuler un changement durable dans le secteur en aidant les usines à se conformer à la législation du travail et aux normes sociales et à renforcer les capacités de l'administration du travail et la négociation sociale.

Suite à la demande du ministre Vande Lanotte, le PCN s'est concerté avec la « *Schone Kleren Campagne* » (Campagne Vêtements propres), achACT (Actions Consommateurs Travailleurs) et les fédérations professionnelles Fedustria, Creamoda et Comeos, et a également pris part à la concertation plurilatérale organisée par Kauri asbl.

La « *Schone Kleren Campagne* », achACT et Comeos ont fourni des informations de fond très utiles. De plus, elles ont tenu le PCN au courant de l'évolution du dossier.

Il est ressorti de l'entretien avec Fedustria (Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement) que le secteur belge du textile est principalement actif dans des sous-secteurs tels que le textile d'intérieur et le textile technique. Le sous-secteur du textile d'habillement est considérablement plus petit et englobe en majeure partie la production de textiles tissés de haute qualité destinés aux marchés de niche tels que les vêtements de travail, les vêtements de protection et, dans une moindre mesure, la mode. Selon Fedustria, étant donné que ses membres actifs dans le textile d'habillement se situent plus en amont dans la chaîne de valeur, ils n'auraient pas de lien avec le Bangladesh et, par conséquent, ne sont presque pas concernés par la problématique au Bangladesh.

Lors de l'entretien, Creamoda (Fédération professionnelle belge de la mode et de la confection) a fait savoir que la problématique ne touche pratiquement pas ses membres. En effet, ceux-ci se composent essentiellement de petits fabricants qui travaillent principalement avec des entreprises d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord pour leur approvisionnement partiel dans le cadre du régime de perfectionnement passif¹.

Comeos (Fédération belge du secteur de la distribution, et entre autres, de l'industrie textile) a indiqué que ses membres étaient effectivement concernés de près par la problématique. Parmi eux, il y a, d'une part, de grandes multinationales d'origine étrangère possédant des points de vente en Belgique et, d'autre part, une dizaine d'acteurs belges de plus petite envergure. Seules quelques-unes de ces entreprises sont présentes au Bangladesh, et encore, le plus souvent, via des plateformes d'achat.

Au moment de la concertation, les implications financières de l'*Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh* n'étaient pas encore détaillées. Par ailleurs, lors de la concertation, les entreprises de plus petite taille ont manifesté leur volonté de s'engager. Elles pourraient éventuellement le faire en signant l'*Accord*, à condition de clarifier leur rôle et les obligations financières qui en découlent. Toutefois, elles sont également ouvertes à d'autres initiatives visant à améliorer la situation au Bangladesh.

Le PCN se félicite de la réunion plurilatérale organisée par Kauri le 14 juin 2013. Les principales fédérations, entreprises et ONG s'occupant de cette matière y ont participé.

Le 25 juin 2013, l'ensemble des 44 PCN chargés de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont adopté une déclaration à l'occasion de leur réunion annuelle qui s'est tenue à Paris les 24 et 25 juin. Dans cette déclaration, tous les PCN se sont engagés à prendre leurs responsabilités pour soutenir, via la concertation plurilatérale, toutes les initiatives, telles que, l'*Accord on*

¹ Le régime de perfectionnement passif est un régime douanier économique. Ce régime permet d'exporter temporairement des marchandises hors de l'Union européenne en vue de les faire réparer, ouvrir ou transformer dans un pays tiers. Le retour de ces marchandises dans l'Union européenne devrait normalement entraîner le paiement de droits à l'importation. En effet, ces marchandises, communautaires au départ, ont été exportées vers un pays tiers et ont, de ce fait, perdu leur statut communautaire : elles sont devenues des marchandises non communautaires.

Fire and Building Safety in Bangladesh, pour autant que celles-ci soient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE et à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales. La déclaration énonce explicitement : *The OECD Guidelines for Multinational Enterprises point out that in these circumstances, the responsible course is to work with stakeholders to guarantee the safety of workers, improve their working conditions and ensure respect for human rights.*

Les travaux et initiatives du PCN belge et la recommandation exposée ci-après s'inscrivent dans le cadre de cette déclaration.

2. Recommandation

Conformément à la déclaration du 25 juin 2013 adoptée par l'ensemble des PCN, le PCN belge recommande que les secteurs et entreprises belges concernés poursuivent l'engagement d'améliorer drastiquement, dans un but préventif, la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments dans le secteur textile au Bangladesh. Ils s'engagent à faire de même dans les autres pays où ils sont actifs, tant au niveau de la production que de la politique d'achat.

Après consultation des secteurs et des parties concernées, le PCN plaide pour la poursuite de réunions plurilatérales afin de concrétiser toutes les initiatives et d'en assurer le suivi. La coordination internationale sous l'égide de l'OIT est importante à ce niveau.

Le PCN est d'avis que l'*Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh* constitue, dans un premier temps ainsi qu'à court et à moyen terme, un instrument de base pour permettre une amélioration rapide sur le terrain.

Le PCN belge insiste pour que les parties qui ont souscrit à l'*Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh* définissent précisément les modalités d'exécution pratiques, qu'ils en garantissent le suivi et apportent également davantage de clarté sur les implications financières pour les entreprises, principalement à l'égard des petites et moyennes entreprises.

Un certain nombre d'entreprises belges ont déjà signé l'*Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh* et le PCN plaide pour que les entreprises belges concernées qui ne l'ont pas encore signé y souscrivent également. Il demande en particulier à la fédération professionnelle Comeos de poursuivre la concertation qu'elle a initiée à cet effet avec les entreprises.

Le PCN continuera à suivre la situation de près avec l'ensemble des parties concernées.

Par ailleurs, le PCN considère que ce problème nécessite une approche globale et ne doit pas se limiter au secteur textile ou au Bangladesh. C'est pourquoi le PCN soutient toute initiative émanant des organisations sectorielles et des entreprises ayant pour objectif d'améliorer la situation des droits de l'homme et les conditions de travail, au niveau national et international. Dans ce cadre, le PCN met tout en œuvre pour expliquer aux entreprises l'importance et l'utilité d'une politique d'entreprise coordonnée et surtout intégrée en matière de conditions de travail et de droits de l'homme.

À cette fin, le PCN organisera ou facilitera des cycles de consultation sectoriels ciblés afin d'élaborer une politique préventive en matière de conditions de travail, de sécurité et de droits de l'homme.

Le PCN souligne l'importance de publier des informations non financières afin d'encourager toutes les entreprises multinationales à mettre effectivement en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE qui reposent sur l'exercice d'une diligence raisonnable (*due diligence*) fondée sur les risques en matière de responsabilité de la chaîne d'approvisionnement, de droits des travailleurs, de droits de l'homme et d'environnement.

Liens utiles :

Point de contact national belge pour les Principes directeurs de l'OCDE:

www.oecd-guidelines.fgov.be

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

<http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/>

<http://mneguidelines.oecd.org/>

Statement by the National Contact Points for the OECD Guidelines on Multinational Enterprises
(25 June 2013)

<http://mneguidelines.oecd.org/news/>

Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh

<http://www.bangladeshaccord.org>

ILO Country Office in Bangladesh (CO–Dhaka)

<http://www.ilo.org/dhaka/lang--en/index.htm>

ILO: Occupational safety and health country profile: Bangladesh

<http://www.ilo.org/safework/countries/asia/bangladesh/lang--en/index.htm>

Comeos:

<http://www.comeos.be>

Creamoda:

<http://www.creamoda.be/>

Fedustria:

<http://www.fedustria.be/>

achACT:

<http://www.achact.be/>

Schone Kleren Campagne:

<http://www.schonekleren.be/>